

Revue générale de droit



Éloge de Alice Desjardins

Louis Perret

Volume 27, numéro 2, juin 1996

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1035820ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1035820ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (imprimé)

2292-2512 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Perret, L. (1996). Éloge de Alice Desjardins. *Revue générale de droit*, 27(2), 291–292. <https://doi.org/10.7202/1035820ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1996

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

NOTES, INFORMATIONS ET DOCUMENTS

Doctorat honorifique octroyé à l'honorable juge Alice Desjardins

**Collation des grades du printemps 1996
le dimanche 9 juin 1996 à 14h30**

Éloge de Alice Desjardins

LOUIS PERRET

Doyen de la Section de droit civil à la Faculté de droit
de l'Université d'Ottawa

Madame le Chancelier,

La Faculté de droit de l'Université d'Ottawa est fière d'honorer aujourd'hui, en la personne de l'honorable Alice Desjardins, la première femme à avoir été engagée comme professeure à plein temps dans une faculté de droit au Canada. C'est en effet à l'Université de Montréal qu'elle a enseigné pendant huit ans — de 1961 à 1969 — une matière fondamentale en droit : le droit constitutionnel. Cet engagement était bien mérité. Il était le couronnement de brillantes études commencées par un baccalauréat *ès arts*, obtenu avec mention *magna cum laude*, au Collège Basile-Moreau de l'Université de Montréal. Elles se sont ensuite poursuivies en droit, tant au Canada qu'à l'étranger.

M^{me} le juge Alice Desjardins a en effet obtenu sa licence en droit de l'Université de Montréal, en 1957, avec la mention *cum laude*. L'année suivante elle était admise au Barreau du Québec. Par la suite elle poursuivait des études de droit comparé au London School of Economics and Political Science de l'Université de Londres, dans le domaine du droit constitutionnel, grâce à une bourse Mackenzie King Travelling Scholarship. Six ans plus tard, en 1967, elle retourna aux études et au droit comparé, grâce à une bourse de la Fondation Ford qui lui permettra de faire une maîtrise à la prestigieuse Université Harvard.

As is plainly evident, Madam Justice Desjardins was indeed prescient in her choice of legal specialization and discriminating in her selection of establishments at which to acquire the requisite knowledge and skills. She saw from the outset just how important constitutional and administrative law would become in the ensuing years. Equally early, she recognized and appreciated the virtues and benefits of training in both civil and common law, of continuing one's professional education, and, especially, of bilingualism. The perceptive conclusions Her Honor drew as a young lawyer have in fact been the very model for the legal training the

University of Ottawa seeks to provide to its law students. Those concepts have in fact become the cornerstones of the Faculty's programs of study. It is with great pride, then, that we honor Madam Justice Desjardins today, because she daily practices precisely what we preach.

The merits of training in both legal systems also became apparent to the world outside the academic legal community fairly early on. In 1969, Madam Justice Desjardins was appointed Counsel, Constitutional Law, to the Privy Council, in Ottawa. Five years later, in 1974, she was appointed Director of the Consultation and Administrative Law Section of the federal Department of Justice. That same year, she also was made Queen's Counsel.

Cette expérience de douze ans au sein de la Fonction publique, ajoutée à l'excellence de sa formation, à la qualité de son travail, et à sa probité intellectuelle, ont mérité à M^{me} le juge Alice Desjardins d'être élevée à la magistrature en 1981. C'est ainsi qu'elle siégea comme juge à la Cour supérieure du Québec pendant six ans. La qualité de ses jugements ainsi que l'étendue de ses connaissances en droit administratif lui valurent, par la suite, d'être promue à la Division d'appel de la Cour fédérale du Canada. Cette nomination, en 1987, fut également une première au pays, puisque M^{me} le juge Alice Desjardins fut la première femme à être nommée à ce niveau à la Cour fédérale.

Depuis cette date, M^{me} le juge Desjardins siège à cette Cour d'appel avec la discrétion, l'ouverture d'esprit et l'efficacité qui la caractérisent. En cela elle reflète bien les qualités de cette institution qui fête, cette année, ses 25 ans d'existence. En honorant aujourd'hui l'un de ses membres, en la personne de M^{me} le juge Alice Desjardins, c'est aussi à la Cour fédérale que la Faculté de droit désire rendre hommage pour son rôle primordial dans l'élaboration d'un droit administratif canadien juste et équitable, bien adapté aux relations gouvernants-gouvernés de notre société moderne.

C'est pour ces raisons, Madame le Chancelier, qu'au nom du Sénat de l'Université d'Ottawa, je vous présente pour le grade de Docteur de l'Université, l'honorable Alice Desjardins, juge à la Division d'appel de la Cour fédérale du Canada, femme moderne qui, par sa formation, sa détermination et ses talents, a connu beaucoup de succès dans le milieu universitaire, la Fonction publique et la magistrature.

Louis Perret
Faculté de droit, Section de droit civil
Université d'Ottawa
57, rue Louis-Pasteur
OTTAWA (Ontario) K1N 6N5
Tél. : (613) 562-5902
Télec. : (613) 562-5121
C. élec. : lmhperret@praxis.cc.uottawa.ca